



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 40
SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE
LA SANTE

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

La ligne budgétaire 2021 pour l'ensemble des subventions de fonctionnements allouées à l'ensemble des associations à caractère santé est de **22 530 euros**.

Si les propositions de subvention suivantes sont acceptées la totalité de la ligne budgétaire pour les subventions de fonctionnement sera dépensée.

AIDES AUVERGNE

Association de lutte contre le VIH/SIDA et les hépatites, AIDES, sur son territoire d'action (Auvergne), a pour but de venir en aide aux personnes touchées par l'infection au VIH et à leur entourage, de répondre à leurs besoins sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques, financiers et moraux par la mise en place d'actions de proximité, notamment en coordonnant un dispositif d'aide à domicile et l'implication de toutes les structures de santé pouvant toucher les personnes dans la promotion et la diffusion de l'information de prévention.

La subvention sollicitée par l'association est de 5 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 600 euros, au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 600 euros, au titre de l'année 2021.

ASSOCIATION DES MALADES ET HANDICAPES - AMH

Cette association a pour vocation d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes malades et handicapées en les informant, les représentant et en leur permettant l'accès à des activités. Les projets de l'association consistent à représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, de ses membres malades et en situation de handicap, et de leur famille, proposer et réaliser des activités adaptées, permettant à ses adhérents de développer entraide, estime de soi et autonomie dans un climat de convivialité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros, au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2021.

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE CLERMONT-FERRAND

L'association, créée en 1997, a pour but de :

- susciter le don volontaire et bénévole de sang en organisant de façon régulière des collectes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et diverses manifestations sollicitant sa participation,
- veiller au respect du code d'honneur des donneurs de sang bénévoles et à la qualité des conditions d'accueil de ces derniers,
- assurer la promotion du don de sang et entretenir les relations amicales entre les adhérents et les établissements de transfusion sanguine.

Devant les besoins constants des établissements hospitaliers en matière d'approvisionnement et de stock de produits sanguins labiles, l'association poursuit sa tâche de promotion en utilisant les outils nécessaires à l'existence et l'identification des collectes et gère la logistique de ces dernières. Elle invite les donneurs ou futurs donneurs au don volontaire et bénévole du sang en organisant de façon constante et régulière des collectes, des manifestations, des forums en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang.

La subvention sollicitée par l'association est de 700 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2021.

FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE - FAF AUVERGNE - GAIPAR

L'association dont les statuts ont été modifiés en 2010, a pour but de promouvoir des actions pour faciliter l'autonomie sociale, fonctionnelle ou professionnelle de la personne handicapée visuelle. Dans ce cadre, elle organise des séances d'initiation à l'informatique et à Internet, donne un appui technique dans les démarches administratives et prodigue des conseils juridiques le cas échéant.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros, au titre de l'année 2021.

LA PREVENTION ROUTIERE

La Prévention Routière a pour but de mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation. Dans le cadre de ses actions d'intérêts général, la Prévention Routière réalise pour la Ville de Clermont-Ferrand un certain nombre d'actions de sensibilisation à la conduite de ses agents circulant en voiture, en camion ou en scooter. Ainsi depuis plusieurs années, les employés municipaux bénéficient de ces actions visant à prévenir les accidents de la circulation tant pour eux-mêmes que pour des tiers et peuvent annuellement suivre une formation adaptée à leur condition de travail.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 050 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 050 euros au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 050 euros, au titre de l'année 2021.

LACT'ECOUTE SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'ALLAITEMENT MATERNEL

L'association, dont les statuts ont été modifiés en 2016, a pour but de favoriser l'allaitement maternel en créant un réseau de mères allaitantes, retransmettant le savoir-faire des femmes pour la pratique de l'allaitement et en facilitant les contacts entre mère et professionnels de santé.

La subvention sollicitée par l'association est de 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros, au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 euros, au titre de l'année 2021.

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

L'association, créée en 1963, a pour but :

- d'organiser la mise en œuvre des services d'entraides aux personnes handicapées visuelles,
- de procurer des guides et des lecteurs bénévoles,
- d'organiser des activités sportives et culturelles,
- d'apporter réconfort et amitié en aidant à l'intégration dans la société.

La délégation clermontoise de cette association a été créée en mars 2013 et comprend 23 adhérents déficients et 19 bénévoles. Elle a pour objectif de communiquer sur sa présence auprès des déficients visuels, des personnes atteintes de la DMLA par le biais de la presse. Elle s'efforce de mettre en relation bénévoles et adhérents déficients visuels en assurant l'organisation de sorties sportives.

La subvention sollicitée par l'association est de 400 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de 350 euros, au titre de l'année 2021.

UNE EQUIPE POUR LA VIE

L'association, créée en 2001, a pour but de :

- venir en aide aux enfants et aux adultes atteints de cancer et à leur famille,
- sensibiliser par l'information la population sur les maladies de la moelle osseuse,
- promouvoir les typages et le don de moelle osseuse.

L'ensemble des différentes actions et des engagements de l'association repose sur un budget qui, à ce jour, limite le fonctionnement de cette dernière. Les objectifs portent sur le développement de l'information sur le don de moelle osseuse et les collectes de don de sang. Compte tenu des résultats encourageants obtenus sur le territoire de Clermont-Ferrand, l'association souligne la nécessité de poursuivre et d'aider ses actions.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 euros, au titre de l'année 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros, au titre de l'année 2021.

FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES GROUPEMENT INTERDEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME ET DU CANTAL

L'association a pour but de défendre les intérêts et droits des personnes accidentés du travail et de la vie auprès des instances et autorités privées ou publiques. Elle promut la prévention des risques pour la santé et l'intégrité des personnes. Elle lutte contre toute discrimination fondée sur l'état de santé et l'intégrité des personnes. Son rôle est d'éviter la précarité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 600 € en 2020..

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 euros, au titre de l'année 2021.

HANDI SUP AUVERGNE

L'association permet aux lycéens handicapés d'accéder à l'enseignement supérieur pour y acquérir une formation qualifiante qui conduise à un emploi. Elle organise un forum régional emploi handicap qui aura lieu à Polydôme.

La subvention sollicitée par l'association est de 10 000 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 6 530 euros, au titre de l'année 2021.

MINUSVALIDOS

L'association organise des prestations de sensibilisation au handicap afin de pouvoir aider financièrement une personne en situation de handicap pour un projet sportif ou de vie courante. Elle participe à la création d'une association sportive et à toutes actions et manifestations liées directement ou indirectement à une ou plusieurs situations de handicap.

La subvention sollicitée par l'association est de 2 000 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros, au titre de l'année 2021.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Pour rappel, le montant annuel de la ligne budgétaire dédiée aux subventions exceptionnelles allouées à l'ensemble des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social est de 10 800 euros. Le montant restant à répartir est de 9 300 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir examiner le dossier suivant afin de proposer un montant de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021.

Si le montant demandé est alloué il restera 7 300 € au titre de la ligne budgétaire dédiée au montant de la ligne exceptionnelle.

ACTIVITES RELATIONNELLES THERAPEUTIQUES (ART)

L'association gère la prévention de la crise suicidaire chez le jeune adulte. Elle s'occupe de la prise en charge des patients avec des activités telle que l'escalade. Elle propose 30 séances d'escalade avec en moyenne 8 jeunes par séance.

La subvention sollicitée par l'association est de 2 000 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros, au titre de l'année 2021.

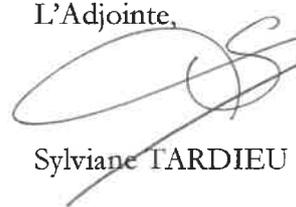
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 NOV. 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,



Sylviane TARDIEU

